



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
7 octobre 2015
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 21 septembre 2015, à 15 heures

Président : M. Logar (Slovénie)

Sommaire

Élection du Rapporteur

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-15977 (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 10.

Élection du Rapporteur

1. **Le Président** informe la Commission que le Groupe des États d'Afrique a entériné la candidature de M^{me} Uwezira (Rwanda) au poste de rapporteur.

2. *M^{me} Uwezira (Rwanda) est élue Rapporteuse par acclamation.*

Organisation des travaux

3. **Le Président** dit que la liste des questions renvoyées à la Commission sera publiée prochainement sous la cote A/C.2/70/1. Il appelle l'attention sur le document A/C.2/70/L.1, relatif à l'organisation des travaux, et sur le document A/C.2/70/L.1/Add.1, relatif à l'état de la documentation, et il rappelle aux délégations les consignes adoptées par l'Assemblée générale dans sa décision 65/530. Presque tous les facilitateurs de consultations informelles ont déjà été désignés et le Président les encourage à convoquer des consultations dès que possible.

4. Du temps a été réservé pour six manifestations parallèles liées à l'ordre du jour de la Commission. Le Bureau propose quatre manifestations de ce type, sur les thèmes suivants : élaboration d'un programme d'action économique et sociale en faveur d'une véritable égalité entre les sexes et du développement durable; passage de l'économie informelle à l'économie formelle; mécanismes d'atténuation des crises et de renforcement des capacités de résistance dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement; gestion de la pénurie d'eau et de la sécheresse dans les pays pauvres en ressources hydriques. En outre, deux réunions conjointes du Conseil économique et social et de la Commission sont prévues.

5. L'échéance pour la conclusion des travaux de la Commission est fixée au 25 novembre, dernière échéance propre à permettre aux rapports de la Deuxième Commission d'être traités et diffusés à temps pour être examinés par l'Assemblée générale avant sa suspension de session de décembre. La vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21), qui se tiendra du 30 novembre au 11 décembre, aura une incidence sur la

disponibilité des membres de la Commission et impose des contraintes temporelles aux travaux de celle-ci.

6. **M. Shcherbakov** (Équateur), s'exprimant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), déclare que les accords récemment conclus concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba devraient orienter les discussions sur la mise à jour des méthodes de travail de la Commission et la revitalisation de ses travaux. Signalant l'importance des principes d'intégralité et d'efficacité, il dit que la CELAC sera favorable à une discussion constructive et approfondie sur la manière de mieux tirer parti du rôle spécifique de la Commission, en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale, afin d'améliorer le suivi du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, pour parvenir à l'élimination de la pauvreté. Dans le contexte des contraintes temporelles de la session en cours, il est nécessaire que les délégations prennent part à d'autres activités, notamment à l'examen de l'application des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI +10) et de la Conférence sur les changements climatiques qui se tiendra à Paris (COP 21).

7. La CELAC déplore le manque d'attention accordée aux besoins spécifiques de l'Amérique latine et des Caraïbes dans les manifestations parallèles proposées, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'indicateurs transparents de progrès en matière de développement durable allant au-delà du revenu par habitant et mesurant la pauvreté dans toutes ses formes et dimensions, ainsi que les aspects sociaux, économiques et environnementaux du produit intérieur et les lacunes structurelles à tous les niveaux. Il espère que la liste des manifestations proposées sera modifiée en tenant compte de ces besoins.

8. **Le Président** déclare que les observations de l'orateur précédent à propos des manifestations parallèles proposées seront prises en compte. Il considère que la Commission souhaite approuver l'organisation des travaux figurant dans le document A/C.2/70/L.1, étant entendu que des ajustements seront apportés ultérieurement si besoin.

9. *Il en est ainsi décidé.*

10. **Le Président** appelle l'attention sur le document A/C.2/70/L.1/Add.1, lequel contient des informations sur l'état de la documentation.

11. Au cours de la session, le Président compte donner la priorité aux efforts visant à améliorer les méthodes de travail de la Commission et à rationaliser son ordre du jour, dans le cadre des mesures de restructuration et de revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Premièrement, un examen de l'ordre du jour de la Commission contribuera à l'exécution des mandats de l'Assemblée générale, notamment en ce qui concerne les dispositions de la résolution 68/1 visant à éviter les doubles emplois et les chevauchements et à favoriser la complémentarité des travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social portant sur des questions proches ou similaires. Deuxièmement, cette initiative cadre avec la résolution 69/321 de l'Assemblée générale, adoptée comme suite aux travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière demande à toutes les grandes commissions de réfléchir à leurs méthodes de travail au début de chaque session et invite les présidents sortants à informer le Groupe de travail spécial des meilleures pratiques et des enseignements tirés de leur expérience. Troisièmement, il est important de veiller à ce que l'orientation principale des travaux de la Commission soit conforme aux conditions requises pour le suivi et la mise en œuvre intégrés du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qu'elle reflète les exigences du développement durable et y réponde.

12. Le Président convoquera une réunion immédiatement après la clôture du débat général afin de discuter de la rationalisation des travaux de la Commission et de la réorganisation de son ordre du jour sur le fond comme sur la forme. Les principales questions à examiner sont les suivantes : comment faire du développement durable le cadre général, et non une simple rubrique, de l'ordre du jour de la Commission; comment réorganiser toutes les autres rubriques au sein de ce cadre général; et, le cas échéant, quelles incidences auraient ces changements sur les résultats des travaux de la Commission.

La séance est levée à 15 h 50.